



Immodéveloppement 1 et 2

L'ADIV soutient la formation de ses membres en les encourageant à inscrire leurs collaborateurs à la formation Immodéveloppement 1 et 2 dispensée par l'USPI Formation et en prenant en charge une partie du coût de cette formation à concurrence de CHF 200.- par collaborateur de société membre qui suit cette formation.

En outre l'ADIV récompense également le meilleur lauréat à cette formation par la remise d'un prix de CHF 500.-.

Pour en savoir plus sur la formation et vous y inscrire, rendez-vous sur le site USPI Formation ici :

<https://www.uspi-formation.ch/formation/immodeveloppement-niveau-1/>